



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 20 Décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 14 décembre 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Olivier Renaud, 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-8-203

**OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

Etaient présents :

Messieurs, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric
DOUSSON Bruno, Madame MAERTEN Marie Bernard, Jean DUPUY, MERIEL
Guy et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-
Paul, BENOIT Pascal, (donne pouvoir à DELFARIEL Eric), RATTO Stéphan,
Madame LE CORRE Christiane.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

2022D7-8-203

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Conformément à l'article 5 - III - 10 des statuts de la Communauté de Communes, nous sommes compétents pour faire bénéficier les communes de fonds de concours communautaires pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives **existant au 1^{er} janvier 2002** :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%

C'est dans ce cadre, que la commission perspectives financières s'est réunie le 10 Octobre 2022 et propose le projet suivant:

🏴 **Commune de MALAUSE :**

Rénovation terrain de foot :

- montant HT des travaux : 107 177,75 €
- fonds de concours sollicité : 21 %
- fonds de concours proposé : **22 507,00 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer la participation suivante :

Commune de MALAUSE :

Rénovation terrain de foot :

- montant HT des travaux : 107 177,75 €
- fonds de concours sollicité : 21 %
- fonds de concours proposé : **22 507,00 €**

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 21 décembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Lamagistère

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

26 DEC. 2022

26 DEC. 2022

AR Préfecture

FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221220-2022D7_8_203-DE

Numéro d'acte : 2022D7_8_203

Date de décision : 20/12/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2022D7-8-203 FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 26/12/2022 15:08:31

Date de réception de l'AR : 26/12/2022 15:09:00